

Villes frontalières et espaces transfrontaliers : étude des dynamiques socio-économiques entre Kidira (Sénégal) et Diboli (Mali)

Idrissa CISSÉ¹, Moussa FADE², Joseph Samba GOMIS¹, Hamza SIDIBE³

¹ Université Paris Nanterre, Département de Géographie

² Université Cheikh Anta Diop, Département de Géographie

³ Université Paris Cité, Département de Géographie

idrissa1cisse@gmail.com

Sommaire :

1. INTRODUCTION.....	88
2. MÉTHODOLOGIE	89
2.1. Zone d'étude	89
2.2. Données et outils	90
3. RÉSULTATS	92
3.1. Présentation de l'espace transfrontalier Kidira-Diboly.....	92
3.2. Les dynamiques sociales autour de la frontière	93
3.3. Les dynamiques économiques	97
4. DISCUSSION.....	100
5. CONCLUSIONS	102
6. RÉFÉRENCES	103

Citer ce document :

CISSÉ, I., FADE, M., GOMIS, J.S., SIDIBE, H. 2026. Ville frontalière et espace transfrontalier : étude des dynamiques socio-économiques à Kidira (Sénégal). Cinq Continents 16 (34): ??- ???.

Villes frontalières et espaces transfrontaliers : étude des dynamiques socio-économiques entre Kidira (Sénégal) et Diboli (Mali)

Idrissa CISSÉ, Moussa FADE, Joseph Samba GOMIS, Hamza SIDIBE

Border town and cross-border area: study of socio-economic dynamics in Kidira (Senegal). This study analyses territorial dynamics and socio-economic interactions within the Senegal-Mali cross-border area, based on the municipalities of Kidira (Senegal) and Falémé (Mali). Using a geographical and socio-spatial approach, the research highlights the cross-border flows of health, education, migration and trade that structure this area, as well as the mechanisms of local cooperation between actors in the two territories. The results show that, despite the rigidity inherited from the colonial border, the frontier is now an area of “bottom-up” integration. The study also highlights major challenges: inadequate infrastructure, limited administrative coordination, land pressures and difficulties in local governance. These analyses open up prospects for enhanced cross-border cooperation, which is essential for the development of this strategic area.

Key words: cross-border cooperation, territorial dynamics, Kidira, Falémé, regional integration.

Ville frontalière et espace transfrontalier : étude des dynamiques socio-économiques à Kidira (Sénégal). Cette étude analyse les dynamiques territoriales et les interactions socio-économiques au sein de l'espace transfrontalier sénégal-malien, à partir des communes de Kidira (Sénégal) et Falémé (Mali). En mobilisant une approche géographique et socio-spatiale, la recherche met en évidence les flux transfrontaliers sanitaires, scolaires, migratoires et commerciaux qui structurent cet espace, ainsi que les mécanismes de coopération locale entre les acteurs des deux territoires. Les résultats montrent que, malgré la rigidité héritée du tracé colonial, la frontière constitue aujourd'hui un espace d'intégration « par le bas ». L'étude souligne également les défis majeurs : insuffisance d'infrastructures, coordination administrative limitée, pressions foncières et difficultés de gouvernance locale. Ces analyses ouvrent des perspectives pour une coopération transfrontalière renforcée, indispensable au développement de cet espace stratégique.

Mots clés : coopération transfrontalière, dynamique territoriale, Kidira, Falémé, intégration régionale.

1. INTRODUCTION

Dans les pays de l'Afrique subsaharienne, les frontières, telles qu'elles se présentent, sont en grande partie une part intégrante de l'héritage laissé par la colonisation. En effet, dans leur majorité, les États africains sont logés dans des territoires qui sont le fruit du découpage administratif colonial. Pour rappel, la première balkanisation de l'Afrique est survenue lors de la conférence de Berlin de 1885 et fût l'œuvre de puissances impériales dont le souci majeur était la préservation des intérêts et l'élargissement des territoires de leurs empires. Ceci fait dire à IGUE. J.O. que les frontières ont été érigées par les puissances métropolitaines occidentales non pas « pour permettre le développement des pays africains mais uniquement dans le souci de créer des espaces dont la signification ne dépasse pas celle d'un cadre de prélèvement colonial (Igue, 1999).

Le concept de frontière est en pleine restructuration intellectuelle. Dans le sillage de changements géopolitiques, la frontière se trouve confrontée à de nouvelles problématiques. Elle est à la fois une discontinuité majeure et en même une interface entre deux mondes (Picouet, Renard, 2007) et c'est là que réside toute l'ambivalence de la frontière qui est à la fois comme l'a dit Claude Raffestin, « une coupure et une couture » (Raffestin, 1980). Ainsi, la frontière est en même temps rupture et continuité, éloignement et contiguïté (Lafourcarde, 1998). Abordant dans le même sens elle est ainsi, à la fois, limite et coupure et, d'autre part lien et couture (Diallo, 2014).

La coopération transfrontalière peut être définie comme tout type d'action concertée entre les institutions publiques de deux ou plusieurs États voisins, appliquée dans des zones ou des territoires situés des deux côtés d'une frontière, dans le but de renforcer les relations de voisinage entre ces États et leurs collectivités territoriales respectives par l'utilisation de tous les moyens de coopération disponibles (Gonzalez, 1993).

Associer villes et frontières revient à articuler deux concepts clés de la géographie aux multiples acceptions. La ville avec sa forte charge historique, l'importance du brassage socio-culturel et sa position de cible de choix lors des conflits apparaît comme lieu condensateur des phénomènes frontaliers. La frontière entre les États a des répercussions multiples sur la forme et les fonctions urbaines et on peut ainsi distinguer plusieurs types d'articulation entre ville et frontière en se fondant sur le degré d'ouverture et l'étendue des fonctions de la frontière. La ville frontalière jouxte la frontière. Sa forme en est modifiée notamment dans ses capacités d'extension spatiale (Gorizia en Italie) et les fonctions qu'elle exerce sont en relation étroite avec la fonction de contrôle et de transit notamment La Valette à Malte. Elle joue souvent le rôle de sas d'entrée dans un État et dispose d'une fonction filtrante.

La dynamique transfrontalière ou frontalière renvoie aux activités, aux flux, et aux changements qui sont observés au niveau de certains espaces aux caractéristiques et aux situations géographiques assez particuliers : les zones frontalières. Les transformations qui sont observables dans ces zones peuvent être assimilées aux dynamiques des territoires. Celles-ci rendent compte des changements des organisations territoriales et des forces qui les provoquent. Même si le mot « territoire » ne semble pas approprié dans ce cas de figure car l'espace en question n'étant pas une seule entité définie et circonscrite, à la possession d'un seul Etat mais de plusieurs Etats : les espaces frontaliers étant la somme de plusieurs portions de territoires souverains

À l'heure de la globalisation des échanges, l'intégration de la région ouest-africaine est reconnue comme un objectif stratégique majeur pour consolider le développement des économies de la sous-région et faciliter leur insertion au sein du système mondial. Au-delà, la perspective d'un développement soutenable de l'Afrique de l'Ouest nécessite de gérer les principaux enjeux environnementaux, démographiques, sociaux et sécuritaires à l'échelle de la sous-région en assurant une meilleure coordination des politiques mises en œuvre par les différents États.

2. MÉTHODOLOGIE

2.1. Zone d'étude

L'espace transfrontalier en question relève du département de Bakel (Sénégal) et du cercle de Kayes (Mali). Il s'agit en effet du territoire de deux communes : Kidira située entre la latitude 14°28'00 Nord et la longitude 12°13'00 Ouest, dans le département de Bakel et Falémé située entre, la latitude 14°27'18" Nord et la longitude 12°11'58" Ouest, dans le cercle de Kayes toutes situaient sur la ligne de frontière entre la république du Sénégal et celle du Mali (Figure 1). La commune urbaine de Kidira couvre 8 quartiers (Pont, Plateau, Liberté, Abattoir ou Guinaw rail, Médina Coura, Diboly Foulbé, Alahina Bocar et Sinthiou Diouyé) et la commune rurale de Falémé regroupe neuf (9) villages dont Diboli est le chef-lieu de commune (Diboli, Dakassenou, Dialambi, Nayé-Peulh, Fouroukrané, Diabougou, Sambadramané, Digui et de Bolibana) et deux (2) hameaux (Soboukou, Thiélé).

Avec une population totale de 14065 hbts, la ville de Kidira couvre une superficie totale de 37,7 Km² et une densité est de l'ordre de 267 hbts/Km². Elle est limitée à l'Est par la commune de Falémé (Mali), à l'Ouest, au Nord et au Sud par la commune de Bélé (Sénégal).

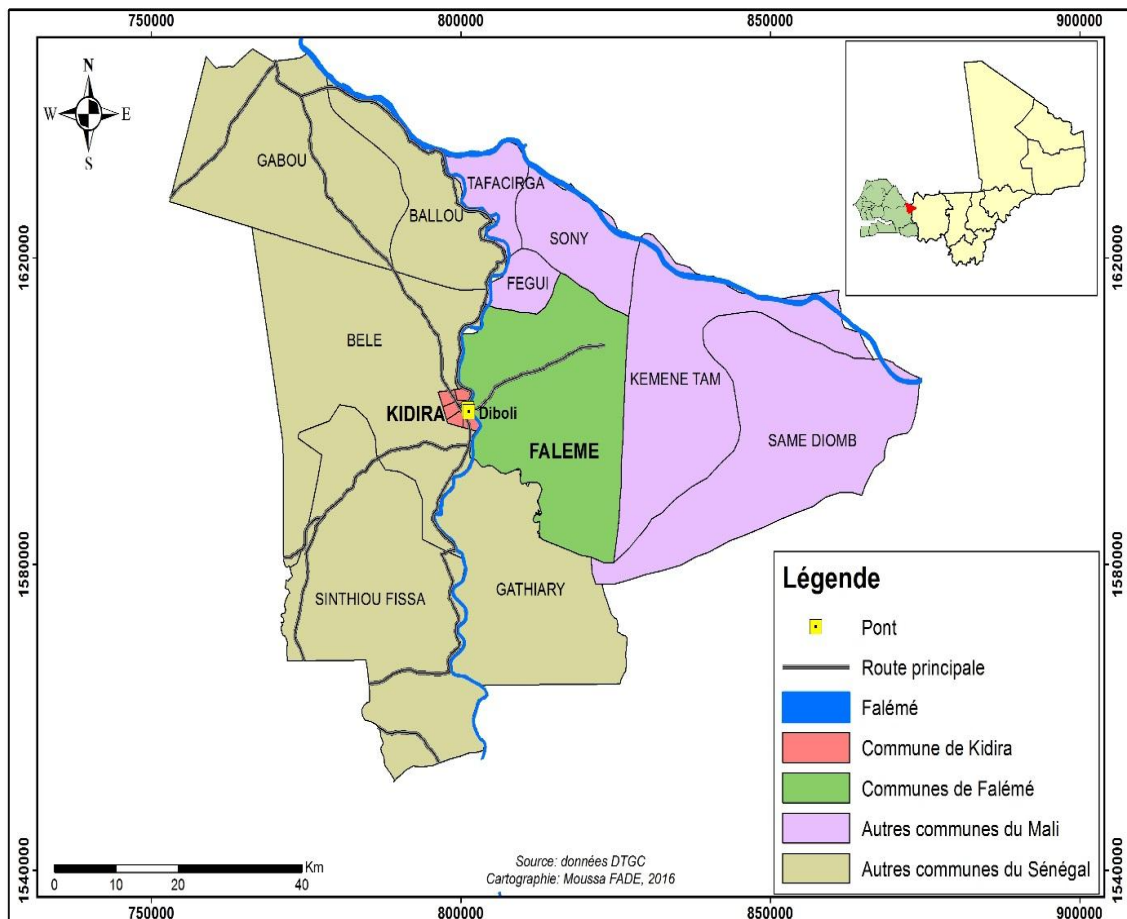


Figure 1. Carte de localisation de Kidira et de Falémé

2.2. Données et outils

2.2.1. Les outils d'enquêtes

Cette étude est le résultat de la collecte à la fois de données quantitatives et qualitatives. L'enjeu était de se faire une idée sur l'état des lieux des structures socio-économique et d'analyser les dynamiques qui s'opèrent et s'observent à Kidira, ville frontalière avec la commune de Diboly (Mali).

L'enquête s'est faite à travers une série de questionnaires, de guides d'entretien et de focus group. Les questionnaires étaient destinés aux chefs de ménages. L'enquête a concerné 84 personnes (des chefs de ménages) soit les 2/3 de la taille de l'échantillon. Les questionnaires ont été répartis proportionnellement aux chefs de ménages de chaque quartier. Ce qui a donné les résultats suivants (Tableau 1).

Les guides d'entretien ont été administrés aux responsables des services administratifs (la douane, la police et la gendarmerie), aux autorités locaux (Maires), aux responsables des services techniques (CADL et ARD), aux responsables d'établissements scolaires, et aux responsables des structures sanitaires.

Tableau 1. Répartition des questionnaires selon les chefs de ménages par quartier dans la commune de Kidira

Quartiers	Liberté	Plateau	Medina	Pont	Sinthiou Dioyé	Abat- toirs	Diboly Foulbé	Alahina Bocar	Total
Nombre de ménages	69	122	135	90	56	188	51	58	769
Taille de l'échantillon	13	22	25	16	10	34	9	11	140
Part pour chaque quartier	8	13	15	10	6	20	5	7	84
Pourcentage	9,5	15,5	17,9	11,9	7,1	23,8	6	8,3	100%

2.2.2. La méthode cartographique

La cartographie de l'occupation des sols repose sur l'exploitation de plusieurs sources de données, parmi lesquelles les images satellitaires et les fichiers de formes décrivant les limites administratives ainsi que la localisation des localités. Les données raster mobilisées se rapportent essentiellement à l'année 2016, dans l'objectif d'appréhender l'état actuel des éléments de l'aire étudiée.

Le traitement des images a débuté par un géoréférencement, opération permettant, après rectification géométrique, la superposition cohérente de plusieurs images acquises à des dates différentes mais couvrant une même zone. Une interprétation visuelle complémentaire a été réalisée à partir de Google Earth, dans le but d'améliorer la discrimination des classes et unités paysagères. Ce besoin de différenciation justifie le recours à une composition colorée en fausse couleur infrarouge, particulièrement adaptée pour la distinction des classes d'occupation du sol grâce à la mise en évidence de la végétation. Une classification supervisée fondée sur la méthode de vraisemblance maximale a ensuite été appliquée à chacune des scènes. Le choix de cette méthode repose sur la connaissance préalable du terrain.

À partir des résultats de la classification, des masques thématiques ont été générés afin d'isoler chaque unité paysagère. Cette étape a permis de procéder au recodage des pixels, notamment par la correction et l'attribution des valeurs reflétant la réalité observée sur le terrain. Chaque classe s'est ainsi vue attribuer un code spécifique via des requêtes spatiales. Une fois le recodage finalisé, l'ensemble des masques a été fusionné pour produire une image unique.

3. RÉSULTATS

3.1. Présentation de l'espace transfrontalier Kidira-Diboly

La ville de Kidira est raccordée au chef-lieu du département Bakel par la RN2 et au chef-lieu de la région : Tambacounda par RN1 respectivement par une distance de 64 km et de 185 km. Cependant, elle est distante de la capitale administrative, Dakar, de 600 Km. La *Falémé*, affluent du fleuve Sénégal, est enjambée à Kidira par deux ponts : le pont routier et ferroviaire qui la relie de Diboli (Mali), chef-lieu de la commune de Falémé (Figure 2).

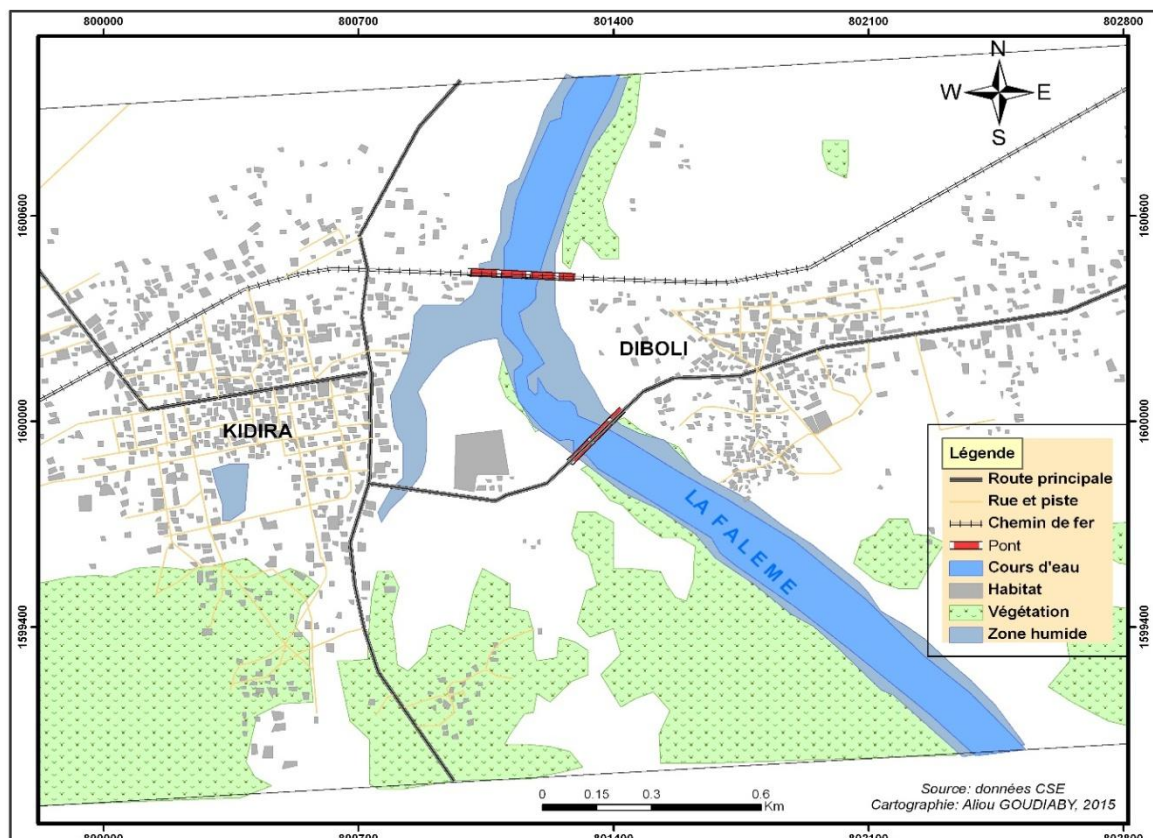


Figure 2. Carte Espace frontalière Kidira-Diboli

La commune rurale de Falémé faisait partie de l'ex-arrondissement d'Ambidédji. Elle a été créée par la loi n° 96-059 du 4 novembre 1996 portant création de communes en république du Mali. Elle est dirigée par un conseil communal de 11 membres issu des élections communales de mai 2004. La commune rurale de Falémé est située à l'ouest du cercle de Kayes sur le long du principal affluent du fleuve Sénégal : la Falémé ; d'où le nom de la commune.

La Falémé constitue la frontière naturelle entre le Mali et le Sénégal. Avec une population de 11750 hbts, la commune rurale de Falémé couvre une superficie de 871 Km² et a une densité de 13 hbts/Km². Le chef-lieu de commune est la ville de Diboli.

Celle-ci se situe à 90 Km de Kayes, chef-lieu de cercle et de région et à 600 Km de Bamako, la capitale Malienne. Elle est reliée par ces deux villes par une route bitumée (la RN1).

3.2. Les dynamiques sociales autour de la frontière

L'espace Kidira–Falémé se caractérise par une forte homogénéité ethnique, culturelle et linguistique. Les populations sont liées par des relations familiales, des pratiques sociales communes et des mobilités quotidiennes. Ces liens préexistants au tracé de la frontière structurent un espace social transfrontalier où la frontière administrative constitue davantage un repère qu'un obstacle à la circulation.

Les flux sociaux transfrontaliers témoignent de l'intensité des interactions quotidiennes.

3.2.1. Flux sanitaires

De nombreux habitants traversent la frontière pour accéder aux structures de santé de l'un ou l'autre pays. Le centre de santé de Kidira polarise 16 postes de santé. Il couvre les arrondissements de Bélé et de Kéniéba ainsi que certains villages maliens proches. Les résultats de l'enquête réalisée dans la commune, ont révélés que 64,3% des chefs de ménages interrogés ont comme principal lieu de recours aux soins ; le Centre de santé de Kidira. Celui-ci est donc sollicité par les populations sénégalaises et les populations des villages maliens frontalières pour plusieurs services : consultations, accouchements, planning familial, etc. Les maladies les plus fréquemment traitées dans cette structure sanitaire sont : le paludisme, les IRA, la dermatose, la diarrhée et la bilharziose urinaire. Leurs motifs s'expliquent par plusieurs raisons (Figure 3)

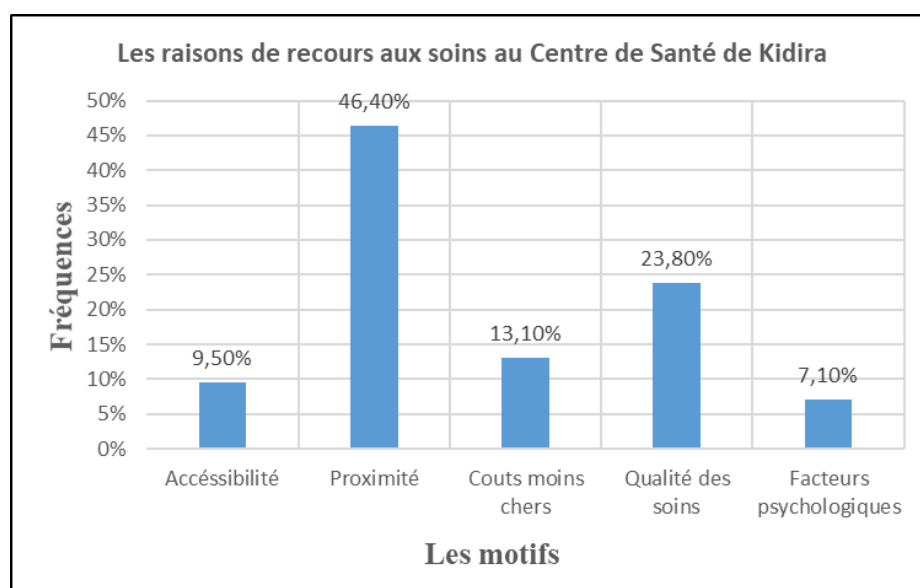


Figure 3. Motifs du choix du centre de santé de Kidira

3.2.2. *Flux scolaires*

Les établissements de Kidira accueillent régulièrement des élèves originaires de Falémé, et inversement. Les raisons de la fréquentation des écoles sénégalaises par des enfants maliens sont nombreuses et diverses. Le système éducatif sénégalais est la principale raison du choix des écoles sénégalaises. En effet, le système éducatif sénégalais est très réputé dans la sous-région. D'après un directeur d'école primaire, les maliens, conscients que le socle de l'éducation scolaire dépend d'un bon niveau d'initiation, amènent leurs enfants afin de les préparer au système éducatif sénégalais. Par ailleurs, il affirme que les élèves maliens s'en sortent avec de très bons résultats lors des évaluations de fin d'année. Ainsi, après le primaire, certains parents inscrivent leurs enfants au niveau des établissements moyens maliens.

3.2.3. *Flux migratoires*

Les migrations saisonnières, circulaires ou pendulaires structurent la mobilité locale et l'économie des ménages. En ce qui concerne la mobilité quotidienne, il faut noter que depuis 1993, les citoyens de la CEDEAO ont droit d'entrée, de résidence et d'établissement dans les autres États. Le visa d'entrée a ainsi été supprimé dans tous les pays membres. Ceci-ci a favorisé l'accentuation des flux migratoires à des destinations diverses. Ainsi chaque jour, des centaines de bus quittent Bamako à destination de Dakar, Banjul ou Conakry. Dans l'autre sens, près du grand stade de la banlieue dakaroise, une gare routière spontanée mais tolérée, a été créée pour permettre le départ chaque nuit de plusieurs véhicules pour le Mali. Ceux-ci passent inéluctablement par l'espace frontalier Kidira-Falémé. Toutefois, il faut noter que les transporteurs maliens restent très compétitifs. Gana, Bani ou SONEF, pour ne citer que ces sociétés, disposent de parcs impressionnants (80 bus pour la société Gana, 100 pour Bani).

Ces dynamiques révèlent un système transfrontalier fluide et fonctionnel.

Dans cette bande transfrontalière les populations se déplacent de part et d'autre pour se faire soigner (Figure 4). Cependant, plusieurs facteurs peuvent expliquer le choix du lieu de recours aux soins dans cette bande transfrontalière. Nous pouvons ainsi citer l'accessibilité, la proximité, la qualité et le coût des soins. A cela, il faut ajouter la nationalité ou le patriotisme des patients. Les enquêtes de terrain révèlent que les populations frontalières fréquentent aussi bien les structures sanitaires sénégalaises que maliennes.

Toutefois, il convient de noter que la zone est faiblement équipée de structures sanitaires. En effet du côté du Sénégal la seule structure sanitaire existante est le Centre de Santé (SC) de Kidira. Du côté malien, nous avons deux Centres de Santé Communautaires (CSCOM) : un à Diboli et un autre à Dakassenou; village situé à 15 km de Diboli. En outre, il faut noter l'existence d'un dispensaire à Nayé-Peul. Par ailleurs, on

y note trois pharmacies dans la zone dont deux à Diboli et une à Kidira (Pharmacie du Boundou). Celle-ci, de par son ancienneté, de son immensité et de la disponibilité de médicaments constitue la pharmacie principale de la zone.

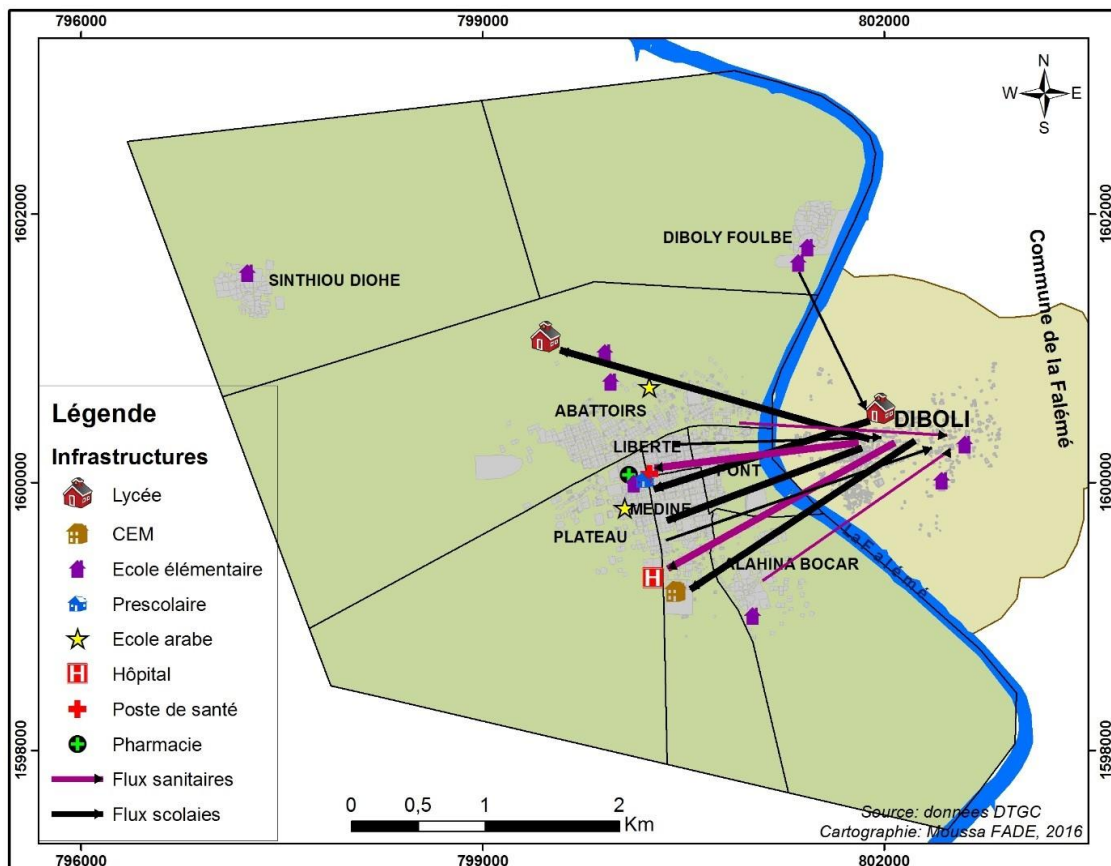


Figure 4. Carte de localisation des structures scolaires et sanitaires

L'existence de flux scolaires n'est pas en reste parmi les dynamiques qui animent cet espace transfrontalier. Les interrogations menées auprès des chefs de ménages, des enseignants et des autorités scolaires ont confirmé l'existence de flux scolaires de part et d'autre de la frontière. Ainsi plusieurs facteurs sont à l'origine de cette situation. Il s'agit entre autres de la qualité de l'enseignement, de la présence des parents de l'autre côté de la frontière, etc. A cela, il faut ajouter la présence dans la zone de plusieurs équipements scolaires polarisants. Toutefois, il convient de préciser la forte présence d'écoles coraniques ou « *daaras* » dans la zone. Ce qui fait que les flux scolaires concernent aussi bien l'enseignement français que coranique.

La position frontalière et de carrefour confère ainsi aux villes de Kidira et de Diboli un rôle important dans la régulation des mouvements de personnes dans cette partie de l'Afrique de l'Ouest, à un moment où l'amélioration des communications, et notamment des transports, favorise les échanges commerciaux internationaux, les déplacements à longue distance, les allers-retours de commerçants ou de migrants entre les deux pays voisins (Figure 5).



Figure 5. Mobilité des Camions à la frontière

Pour de nombreux voyageurs, le commerce est la motivation première de ces déplacements à longue distance. Il faut signaler, que quelques soit la nature de la motivation, ces passagers subissent impérativement des contrôles policiers au niveau des postes frontaliers pour des vérifications d'identité. Ces contrôles de la police et des douanes sont très lourds. Ils peuvent parfois aller jusqu'à une heure et occasionnent l'interpellation croissante de migrants de diverses origines (Robin, 2006). De nombreux Nigériens, étant passés par Kidira et en partance pour Dakar, sont souvent arrêtés à la frontière pour faux et usage de faux papiers.

Outre la mobilité quotidienne, il existe dans la zone des migrations saisonnières très intenses. Les villes sénégalaises reçoivent des migrants saisonniers maliens surtout en période d'hivernage (Tableau 2 et Tableau 3). Celles-ci sont motivées par les différences infrastructurelles, les disparités de ressources naturelles, les opportunités économiques et la forte solidarité intercommunautaire transfrontalière.

Les tableaux-ci-dessous illustrent parfaitement la mobilité des sénégalais vers la sous-région. Cette mobilité concerne aussi bien les départs que les arrivées. La prédominance des flux d'entrée s'explique essentiellement par des replis lors des grands événements (fêtes de tabaski, de korité, gamou ou Magal Touba).

Tableau 2. Mouvements enregistrés de sortie en 2015 au poste frontalier de Kidira

Mois	Total sorties	Part Sénégalais	Autres Nationalités
Janvier	5372	2319	3148
Février	4745	2178	2567
Mars	5706	2431	3275
Avril	5672	2112	3560
Mai	5413	2165	3248
Juin	5768	2121	3647
Juillet	5139	1873	3266
Aout	6775	2997	3778
Septembre	6771	1926	4845
Octobre	5476	2447	3029
Novembre	5534	2468	3066
Décembre	5840	2254	3586
Total	68211	27291	41015

Source : Police des frontières, secteur frontalier de Kidira. Enquête de terrain, 2016

Tableau 3. Mouvements enregistrés d'entrée en 2015 au poste frontalier de Kidira

Mois	Total Entrées	Part des sénégalais	Autres nationalités
Janvier	7127	2512	5185
Février	7021	1933	5088
Mars	7653	2267	5388
Avril	7028	2045	4983
Mai	6689	2017	4672
Juin	6925	2099	4826
Juillet	5915	2079	3836
Aout	8499	2888	5611
Septembre	7928	3499	4429
Octobre	6393	2038	4355
Novembre	7807	3231	4576
Décembre	7762	2112	5650
Total	86747	28720	58599

Source : Police des frontières, secteur transfrontalier de Kidira, Enquête de terrain, 2016

3.3. Les dynamiques économiques

Les échanges commerciaux constituent la principale manifestation de la dynamique transfrontalière. Kidira, jadis nœud ferroviaire et routier majeur, joue le rôle de plateforme logistique pour les flux entre Dakar et Bamako. Le marché transfrontalier, le transport routier, les commerces transnationaux et les activités informelles structurent l'économie locale. Les différences de taxation, la variation des prix et la porosité de la frontière stimulent les échanges et encouragent le développement d'un système économique hybride, formel et informel à la fois.

Les villes de Kidira et Falémé jouent un rôle polarisateur essentiel. Elles concentrent les infrastructures administratives, sanitaires, scolaires et commerciales qui structurent l'espace de vie des populations. Elles assurent également une fonction

d'intermédiation entre les niveaux territoriaux (local, régional, national et sous-régional). Toutefois, ces territoires transfrontaliers restent confrontés à plusieurs défis : insuffisance d'infrastructures, difficultés de coordination administrative, gestion foncière complexe et manque de mécanismes institutionnalisés de coopération.

Malgré l'absence de cadres institutionnels pleinement opérationnels, une coopération informelle existe entre les acteurs locaux : élus, autorités administratives, services sociaux et populations. Cette coopération repose sur la résolution de problèmes partagés, la circulation des informations et la mise en place d'initiatives ponctuelles communes (gestion des flux migratoires, santé, sécurité). Les organisations régionales comme l'UEMOA et la CEDEAO encouragent la structuration de cette coopération par des politiques d'intégration régionale.

Les régions frontalières, comme le souligne IGUE, 1999, malgré leur appartenance à des pays distincts, sont caractérisés par leur intégration économique plus poussée, articulée autour des échanges formels, officiels et des échanges non formels voir clandestins. Ces échanges s'appuient sur des éléments multiples tels que les flux de produits passants d'un Etat à un autre au gré des opportunités et les différences de politiques économiques entre voisins. Plus ces opportunités sont nombreuses et garanties, plus les échanges sont dynamiques. La présence d'un différentiel économique est un paramètre incitatif dans le choix de la fréquentation d'un marché. Elle détermine le sens de cette fréquentation, les marchands et les clients sont guidés entre autres raisons par la possibilité d'accès à des prix avantageux, par la quête de produits rares et prisés par les consommateurs générateurs de valeurs marchandes plus importantes et créateurs de bénéfices. Plus le différentiel économique est important plus les échanges se développent avec ou non la présence des barrières.

D'un point de vue économique, il existe deux grands marchés frontaliers. Ainsi, nous pouvons dire que la fréquentation mutuelle des deux marchés par les populations sénégalaises et maliennes frontalières s'explique par le différentiel de prix entre Diboli et Kidira. Cependant, à côté de cette différence sur les prix, il y a aussi les raisons liées à la proximité, à l'accessibilité et la disponibilité des marchandises (Tableau 4).

Cette différence sur les prix incite les populations, conscientes ou non des méfaits de leurs actes sur l'économie du pays, de s'approvisionner en produits sénégalaises. Cela est aussi valable pour des Sénégalais qui s'approvisionnent en produit maliennes (Figure 6). Toutefois, il faut noter que les ressources que les deux (2) collectivités tirent des activités qui se déroulent au sein de leur territoire sont d'une importance non négligeable dans la confection des budgets communaux. En effet, les deux (2) communes dépendent pour la constitution de leurs budgets annuels essentiellement des recettes prélevées sur les activités qui se déroulent grâce à l'existence de la frontière.

Tableau 4. Comparaison des prix des denrées alimentaires à Kidira et à Diboli

Denrées	Prix à Kidira en CFA	Prix à Diboli en CFA
1 Sac 50kg de riz ordinaire	12500	13500
1 Sac 50kg de riz parfumée	17000	18000
1 Kilo riz ordinaire	250	300
1 Kilo riz parfumée	400	400
1 Bidon 20 L d'huile	15000	13500
1 Litre d'huile	900	1000
1 Kilo de mil	250	250
1 Kilo de maïs	250	250
1 Kilo niébé	400	500
1 Kilo oignon	400	300
1 Kilo pomme de terre	500	600
1 Kilo d'arachide	700	600
1 Kilo de sorgho	350	300
1 Paquet de macaroni	3250	3500
1 Kilo de poissons frais	2000	2500
1 Kilo de viande	3000	2500

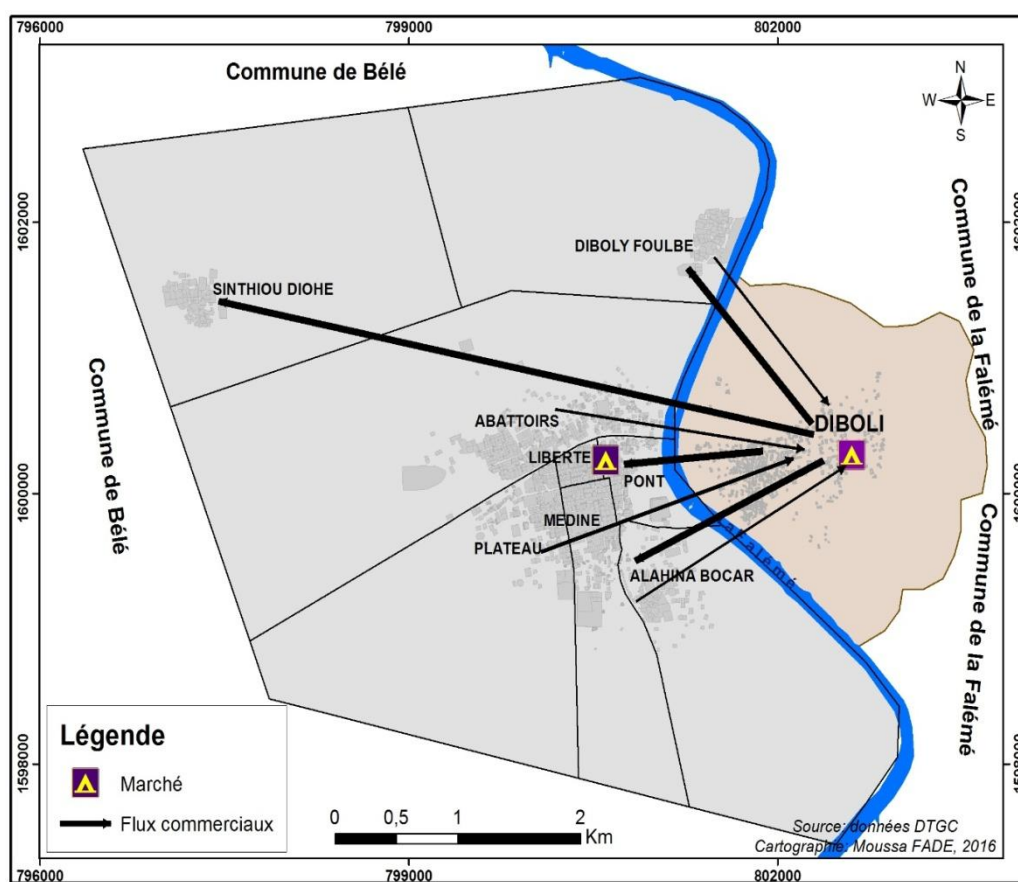


Figure 6 . Carte des échanges commerciaux

C'est le cas pour les « droits de places » qui sont payés à raison de 100f CFA par jour par les marchands, les commerçants ou commerçantes, les marchands ambulants, les artisans, et tous ceux qui pour exercer leurs activités occupent une place localisable par les collecteurs des municipalités. A titre d'exemple, pour une prévision de recette de 5.000.000 f CFA, la commune de Kidira a collecté 3.500.000 f CFA en 2016¹. Cependant, il ne faut pas perdre de vue, que le secteur du transport est aussi non négligeable parmi les ressources nécessaires à la constitution des budgets communaux.

4. DISCUSSION

L'ensemble des dynamiques observées confirme que la frontière, loin d'être une barrière, constitue un espace d'interactions intenses. La notion d'intégration « par le bas » prend ici tout son sens : les populations, en tissant des échanges quotidiens, produisent un espace transfrontalier cohérent. Cependant, cette intégration populaire n'est pas encore accompagnée d'un dispositif institutionnel suffisamment robuste pour optimiser la gestion de cet espace. La problématique de l'intégration sous régionale en Afrique à travers des espaces frontaliers s'explique d'une part par les limites institutionnelles et d'autre part par la grande homogénéité géographico-sociale et l'importance des échanges socioculturels et commerciaux qui caractérisent ces espaces géographiques.

Il est donc important de prendre en compte les enjeux de coopération transfrontalière. La coopération transfrontalière ou l'intercommunalité transfrontalière constitue un moyen d'optimiser les rapports de bon voisinage entre les Etat-nations. Sur le plan institutionnel, les collectivités locales des Etats constituent les passerelles les mieux indiquées (Diop, 2007).

Les enjeux de la coopération transfrontalière en Afrique revêtent une importance toute particulière : celle-ci constitue tout à la fois un vecteur de paix, de stabilisation des zones frontalières, mais aussi un facteur de développement économique et social tous azimuts. Elle préfigure également à terme une intégration économique et politique africaine plus forte, à l'instar de ce qui a pu caractériser la construction européenne il y a plusieurs décennies. En effet, la mise en place des initiatives de coopération transfrontalière est basée sur le libre arbitrage, la liberté est donnée aux collectivités d'établir des relations avec d'autres collectivités des pays voisins. D'ailleurs, l'Article 27 de la loi n°93-008 du Mali déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales, modifiée, dispose que : « les collectivités territoriales peuvent entreprendre des actions de coopération avec leurs homologues de pays étrangers sous le contrôle de l'Etat » et la Loi N° 2013-10 portant code général des collectivités locales

¹ Informations recueillis auprès de la mairie de Kidira

du Sénégal dispose en son Article 19 que « les collectivités locales peuvent, dans le cadre de leurs compétences propres, entreprendre des actions de coopération qui donnent lieu à des conventions avec des collectivités locales de pays étrangers ou des organismes internationaux publics ou privés de développement » s'inscrivent dans ce sens. Ainsi, les deux communes peuvent entreprendre des relations de coopération dans la mesure où le Sénégal et le Mali sont par ailleurs membres du CCT de l'UEMOA.

Bien que concernant principalement des collectivités territoriales, l'intercommunalité, surtout dans les zones transfrontalières où s'exprime fortement la souveraineté nationale, doit impliquer les Etats qui ont un rôle à jouer. Ainsi, la gouvernance transfrontalière ne peut s'opérer sans consentement et le soutien des Etats. L'objet de la coopération transfrontalière n'est pas de remettre en cause la souveraineté de l'Etat mais de permettre la prise en charge des besoins des populations vivant de part et d'autre d'une ligne de frontière.

Il faut aussi souligner que, bien que relevant de la souveraineté nationale, donc de la compétence de l'Etat, la gestion des espaces périphériques doit impliquer aussi bien les acteurs locaux les premiers concernés que des autorités centrales. La coopération transfrontalière représente, en effet, une réelle valeur ajoutée. Du point de vue politique, elle apporte une contribution substantielle à l'intégration africaine, à la construction d'un climat de confiance et de bon voisinage. Du point de vue institutionnel, elle favorise la participation active des citoyens, des autorités locales et décentralisées et des groupes sociaux de part et d'autre des frontières. Du point de vue économique, elle permet la mobilisation du potentiel endogène de développement, véritable vecteur de lutte contre la pauvreté. A posteriori, la commune de Kidira et celle de la Falémé partagent les mêmes réalités géopolitiques, historiques, géographiques et socioculturelles. Conséquemment, elles partagent aujourd'hui les mêmes préoccupations dont la résolution passe inéluctablement par la promotion de la coopération transfrontalière. Une gouvernance transfrontalière dans le cadre d'une intercommunalité transfrontalière apparaît donc un outil à privilégier. Les autorités administratives et locales sénégalaises et maliennes sont ainsi disposées à développer un partenariat, car d'une part les textes de la décentralisation le permettent et d'autre part l'environnement socioculturel y est favorable. En outre, les problèmes de développement dans les deux communes sont identiques dont la bonne prise en charge ne peut se faire que dans le cadre d'une coopération transfrontalière. Ainsi, les deux communes doivent coopérer afin de mieux prendre en charge les besoins de leurs populations pour qui la frontière n'existe pas.

Toutefois, l'analyse des politiques de décentralisation permet de constater l'existence d'un cadre politico-institutionnel favorable à la mise en œuvre de la gouvernance transfrontalière (Diallo, 2007). Le Sénégal et le Mali ont adopté des

politiques de décentralisation et des réformes administratives et territoriales qui traduisent leur volonté de promouvoir le développement territorial. Cela s'est traduit concrètement par la mise en place de collectivités territoriales et le transfert de domaines de compétences. Par ailleurs, l'existence d'ordres de collectivités territoriales identiques dotés de compétences similaires dans les deux pays permet la mise en place d'une coopération transfrontalière entre collectivités territoriales sénégalaises et maliennes. La décentralisation offre ainsi un cadre politico-institutionnel favorable au développement d'initiatives de gouvernance et de coopération transfrontalière. Elle permet aux collectivités territoriales sénégalaises et maliennes frontalières de développer, par le biais de l'intercommunalité, une gestion et/ou une concertation transfrontalière dans le cadre de GIC, une coopération décentralisée entre deux collectivités territoriales et de cadres de concertation transfrontaliers.

5. CONCLUSIONS

L'espace transfrontalier Kidira-Falémé constitue un territoire dynamique où s'entremêlent échanges sociaux, économiques et culturels. La frontière y apparaît comme un espace de contact plutôt que de séparation. Il convient de noter que la zone transfrontalière KIDIRA-FALEME, à l'instar la plupart des espaces transfrontaliers africains est caractérisée par deux éléments majeurs : l'homogénéité de son cadre physique et humain, et l'importance des dynamiques sociales, culturelles, et commerciales, qui témoignent d'une intégration à la base.

L'étude des aspects socioculturels montre l'existence d'intenses liens de parenté entre populations sénégalaises et maliennes. Ces liens se sont consolidés malgré le partage colonial, à la faveur de mariages intercommunautaires, de pratiques et de mode de vie similaires. Ainsi, ce brassage entre populations frontalières est une illustration de l'intégration sociale et culturelle dans la zone.

Par ailleurs, à l'image des dynamiques sociales, les échanges commerciaux connaissent aussi de fortes dynamiques dont les principales causes s'expliquent par les différentiels de prix dans les deux pays. De plus, l'existence d'équipements sociaux comme le centre de santé de Kidira et le centre de santé communautaire de Diboli, ainsi que des établissements scolaires de part et d'autre ont renforcé les dynamiques transfrontalières notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation.

En outre, la collaboration entre autorités transfrontalière et entre services sociaux est effective. Elle se manifeste par la concertation et le partenariat entre services frontalières, mais aussi par les jumelages mis en place par les communautés locales à travers leurs organisations communautaires de base.

Cependant, force est de reconnaître, que la zone souffre de plusieurs contraintes notamment la libre circulation des personnes et des biens et les contraintes infrastructurelles. La gestion des espaces frontaliers doit donc faire l'objet d'une réflexion et d'une concertation élargie pour une meilleure prise en compte des spécificités locales sous peine de les voir se muer en de sérieuses contraintes qui peuvent ralentir le processus de développement local. Ces deux communes pourraient ainsi se regrouper dans un espace formel et développer un dialogue territorial inter-acteurs autour de questions prioritaires de développement. Il est vrai que certaines questions relèvent de l'Etat, mais à la faveur de la décentralisation qui consacre une gestion autonome des territoires, force est de reconnaître que l'implication des acteurs locaux dans la négociation de certains points de la coopération entre Etats frontaliers s'impose surtout dans le cas précis des communes frontalières.

6. RÉFÉRENCES

- BA, H. 2012. Activités Urbaines et Vies frontalières dans le Sénégal-Oriental : l'exemple de la ville de KIDIRA. Mémoire de Master 2, Géographie.
- CLUB DU SAHEL/AFRIQUE DE L'OUEST (CSAO). 2005. Développement local et décentralisation : Eléments d'analyse et de réflexion à partir de certains travaux du CSAO.
- CLUB DU SAHEL / OCDE. 1998. L'économie locale de Saint Louis et du delta du fleuve Sénégal : Etude de cas du programme « Relance des économies locales en Afrique de l'Ouest ».
- CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS LOCALES DU MALI. 2016. Loi n° 2016-013 du 10 mai 2016.
- CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS LOCALES DU SÉNÉGAL. 2013. Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013, portant code général des collectivités locales.
- DIALLO, M.-M. 2007. Aménagement des espaces transfrontaliers et intégration régionale: le cas de Nioro du Rip (Sénégal) - North Bank Division (Gambie). Mémoire de DEA, UCAD, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département de géographie, 60 p.
- DIALLO, M.M. 2014. Frontières, stratégies d'acteurs et territorialité en Sénégal. Cas des frontières Senegal-Gambie et Senegal - Guinée Conakry. Thèse de Doctorat, Université Montpellier III – Paul Valéry, 540 p.
- DIALLO, M.M. 2015. Mobilités socio-spatiales et production territoriale en Sénégal, analyse à partir de la frontière Sénégal-Gambie. Echogéo 34.
- DIOP, A., NIANG DIÈNE, A. 2007. Les États-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Le cas du Sénégal. Karthala, Paris, 219 p.

- GONZÁLEZ, M.P. 1993. Hacia un nuevo orden internacional y europeo. Homenaje al profesor Manuel Diez de Velasco. Madrid, Technos, 545 p.
- IGUE, J.O. 1995. Le territoire et l'Etat en Afrique. Les dimensions spatiales du développement. Karthala, Paris, 75 p.
- IGUE, J.O. 1985. Impact du commerce transfrontalier sur l'approvisionnement des villes en produits alimentaires, in Nourrir les villes en Afrique subsaharienne. Paris, Altersial, pp. 338-346.
- IGUE, J.O. 1999. La fin des territoires nationaux ? Etat et commerce transfrontalier en Afrique Centrale. Politique africaine 73.
- IGUE, J.O. 2003. Aménagement du territoire et dynamique régionale en Afrique de l'ouest, in le Renouveau des politiques d'aménagement du territoire, entre décentralisation et intégration régionale. PDM, pp. 200-211.
- ROBIN, N. 2006. L'émigration internationale à Dakar : au coeur des nouveaux trafics mondiaux. La mondialisation côté Sud : acteurs et territoires. IRD pp. 143-162.
- UEMOA. 2004. Document cadre d'orientation générale de la politique d'aménagement du territoire communautaire de l'UEMOA. PDM, 55 p.